



Délibération du Conseil métropolitain

Séance du 27 septembre 2024

OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE - Renouvellement partiel du conseil de développement et mission sur le numérique responsable

Délibération n°

Rapporteurs : Pascal CLOUAIRE
Florent CHOLAT

PROJET

∏

Le rapporteur(e), Pascal CLOUAIRE;Florent CHOLAT;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : CULTURE, EDUCATION ET PARTICIPATION CITOYENNE Renouvellement partiel du conseil de développement et mission sur le numérique responsable

Vu les statuts de Grenoble-Alpes Métropole,
Vu la délibération du 17 décembre 2021 relative au Pacte de citoyenneté qui accompagne le Pacte de gouvernance,
Vu la délibération du 25 mars 2022 relative au renouvellement du conseil de développement,

1. Retour sur l'année 2023-2024 du conseil de développement

1.1 Travaux en cours et posture

Durant l'année 2023/2024, le conseil de développement (C2D) a poursuivi ses travaux sur les trois sujets de réflexion pour lesquels il a été missionné par délibération du conseil métropolitain du 26 mai 2023 : les mobilités rêvées de demain (en écho au projet de RER métropolitain), la forêt, ainsi que la citoyenneté et l'appartenance métropolitaine. Soucieux de nourrir la politique publique métropolitaine, en apportant un regard décalé et en ouvrant de nouvelles pistes de questionnements et de réflexions, le conseil de développement réalise actuellement une série de bandes dessinées sur ces différentes thématiques. Ce support, axé sur l'imaginaire, vise à faciliter la diffusion et l'appropriation des travaux et expérimentations des membres par les élus, acteurs et techniciens du territoire, mais également par les habitants, usagers et citoyens métropolitains. Chaque tome sera valorisé et diffusé lors d'événements spécifiques, tels que les "Forestivités" en octobre 2024, pour la thématique de la forêt par exemple.

1.2 Faits marquants de l'année 2023-2024

En parallèle, le C2D a poursuivi sa démarche de "Marches Sensibles", dont les restitutions sous forme de podcasts, textes et dessins permettent de partager une expérience du territoire métropolitain et de ses enjeux. Cette année, les thématiques abordées étaient la forêt, la ville la nuit et les conditions de réussite du Léman Express.

Un prix de trois étoiles aux trophées de la participation citoyenne, organisés par *Décider Ensemble* et *la Gazette des Communes*, a récompensé la démarche de mise en débat de la Rev'Olution Vizilloise menée par les membres du C2D en collaboration avec le service aménagement de la Métropole et la ville de Vizille.

Le C2D a également été sollicité pour témoigner de ses pratiques lors de plusieurs événements, tels que les rencontres nationales des conseils de développement à Nancy (novembre 2023), la journée du réseau COMETE organisée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (juin 2024), une rencontre sur la participation citoyenne à Annecy (juin 2024), ainsi que lors des rencontres de la participation citoyenne à Rouen (juin 2023) et Toulouse (juillet 2024) sur l'usage des podcasts et la prospective citoyenne.

Cette deuxième année de fonctionnement a permis de poursuivre l'interaction et la contribution des membres dans divers espaces et instances du territoire et de la Métropole, en lien par exemple avec le rapport annuel sur les risques et la résilience (RARRe) porté par l'AURG, ou dans le cadre du comité de pilotage « forêt d'exception Grande Chartreuse », du comité de suivi de la convention citoyenne métropolitaine pour le climat ou du comité de pilotage évaluation de la Métropole...

Le C2D a joué un rôle moteur dans la dynamique du réseau des conseils de développement de la grande région grenobloise qui évolue dans un format plus souple et plus agile pour créer un espace de réflexion citoyenne à l'échelle du Grand Grenoble.

Enfin, une rencontre avec les Presses Universitaires de Grenoble (PUG) intitulée "*Relier, réparer, réconcilier : 5 visions pour faire société*" a été organisée le 20 juin 2024. Réunissant plusieurs auteurs ayant récemment publié des ouvrages et proposant une manière nouvelle d'aborder les questions de société, cet événement a souligné le rôle du conseil de développement comme agitateur d'idées.

2. Renouveau partiel

Les membres du C2D, engagés pour trois ans, ont la possibilité de quitter le collectif à l'issue de chaque année afin de s'adapter à l'engagement de chacun et de maintenir une dynamique collective. Ainsi, les membres démissionnaires en fin d'année scolaire 2024 seront remplacés selon la liste présentée en annexe, à la suite de l'appel à candidature diffusé largement sur le territoire.

3. Mission 2024/2025 confiée au C2D

Pour l'année 2024/2025, la Métropole souhaite missionner le C2D afin d'accompagner sa réflexion et le déploiement de sa stratégie en faveur d'un « numérique responsable ».

La loi REEN de 2021, pour la « réduction de l'empreinte environnementale du numérique en France », prescrit aux communes et EPCI de plus de 50 000 habitants de prévoir des mesures pour réduire les impacts du numérique. Grenoble Alpes Métropole souhaite aller au-delà de la dimension environnementale et du cadre institutionnel en questionnant également les dimensions sociales, éthiques et sociétales du numérique sur le territoire. Un important travail de mobilisation des acteurs du numérique a été mené courant 2024 autour de cette question.

Dans cette lignée et en complément de cette démarche, le conseil de développement est sollicité pour écrire un récit permettant d'envisager et de questionner les conditions et enjeux d'une utilisation du numérique émancipatrice et respectueuse de l'environnement et des individus sur le territoire. À l'heure où la technologie envahit tous les aspects de notre vie quotidienne, l'idée est notamment d'accompagner par le récit, la capacité de projection des habitants, mais également de l'ensemble des acteurs du territoire, vers une transformation de notre rapport au numérique.

Aussi, qu'il s'agisse de la question de l'accueil inconditionnel, de l'inclusion, de la médiation et de la montée en compétences des usagers ; de la question de la gouvernance, de l'éthique et de la confiance numérique ; de celle de l'impact environnemental des systèmes d'information, de la structuration de la filière locale de réemploi ; ou de la manière dont le numérique peut être au service des transitions ou encore de la collaboration multi-échelle et interterritoriale entre les différentes collectivités... le C2D aura toute latitude pour se saisir de tout ou partie des enjeux identifiés et définir son récit prospectif dont les réflexions seront mises à disposition de la politique métropolitaine en faveur d'un numérique au service du bien-être collectif et territorial.

Après examen de la Commission Ressources du 13 septembre 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Prend acte de la sortie prochaine des réflexions prospectives du conseil de développement sous forme de bandes dessinées notamment sur les thématiques de la forêt, de la citoyenneté métropolitaine et des mobilités de demain, et s'engage à y accorder toute l'attention nécessaire.

- Missionne le conseil de développement pour élaborer, d'ici le début de l'année 2025, des propositions prospectives, visant à accompagner le déploiement d'une stratégie métropolitaine en faveur du numérique responsable sur le territoire.
- Approuve la nouvelle composition du C2D, telle que présentée en annexe de la présente délibération.